

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN

COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE :

GÉDÉON DESILETS.

Débat Parlement Ires.

Séance du 22.

L'Orateur met devant la Chambre une liste des employés sur numéraires de la Chambre, demandée la veille par M. Joly.

M. Ouzie présente une pétition de P. S. Ross et autres de Montréal, demandant un octroi de \$1,000 pour l'Institut des Marins de cette ville en réclamant pour cette société le titre d'institution charitable.

M. Wartelet présente le rapport du comité des bills privés sur le bill pour incorporer le Credit Foncier du Canada. Il propose que la 6e règle de la Chambre soit suspendue pour permettre l'adoption du rapport du comité.

L'hon. M. Oumet présente un rapport du comité des contingents recommandant une augmentation de salaire en faveur du messager en chef et l'achat d'une carte de la Nouvelle France.

M. Beaubin propose les résolutions suivantes :

Attendu que la Province de Québec a l'intention de construire tout le chemin de fer de la Rive Nord depuis Québec jusqu'au Portage du Fort.

Attendu que pour relier cette ligne importante avec la portion subventionnée du chemin du Pacifique, il reste encore une certaine longueur de chemin à être construit dans la province d'Ontario.

M. Martin demande la production d'un rapport de P. Gauvreau, ingénieur du gouvernement, sur les inondations périodiques du fleuve St. Laurent sur la ligne d'exploration du chemin de fer du Nord entre le St. Barthélemi et Bherthier Accordé.

L'hon. M. Oumet propose que la chambre fasse imprimer le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de l'état des affaires des commissions des chemins à barrières du Nord et du Sud du fleuve.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender de nouveau la loi municipale.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

L'hon. M. Chapleau présente le deuxième rapport du comité des privilèges et élections.

M. Taillon. Si celui-ci vous restait dans la gorge je vous conseilerais de le faire passer par le cimetière catholique, il faudra obtenir une permission de l'évêque catholique.

Le bill subit sa troisième lecture et est adopté sur division.

L'hon. M. Garneau demande la permission de faire traduire un rapport sur la culture du sucre de la betterave, écrit par M. O. Cuisset et d'en faire imprimer 500 copies.

Adopté. M. Joly présente le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le comité félicite le comité de l'Exposition de Philadelphie sur les travaux qu'il a faits pour que le Canada et surtout la province de Québec soient bien représentés à Philadelphie. Il félicite le gouvernement sur l'établissement d'un journal d'Agriculture, et suggère à ce propos qu'un agent spécial soit nommé pour parcourir les paroisses, y nommer un comité de deux ou trois personnes influentes dans chacune, pour répandre le journal. Il suggère de continuer l'usage du *Manuel d'Agriculture* du Dr. LaRue dans les écoles. Il propose que toute paroisse fournissant dix souscriptions à une société d'Agriculture ait droit à un directeur dans le bureau de la dite société; de consacrer la balance des fonds de la Colonisation au rajustement des canadiens; que la province soit divisée en régions agricoles correspondant chacune aux divisions territoriales, et chacune devant envoyer un délégué pour former le conseil d'Agriculture.

M. Roy propose que ce rapport soit adopté.

M. Joly s'oppose à ce que le rapport soit adopté immédiatement, parce qu'il propose des changements radicaux. Il suggère au député de Kamouraska de proposer demain, au concours, que le rapport soit imprimé dans les journaux de la Chambre pour l'information des députés et du pays.

À la prochaine session, la Chambre pourra prendre sérieusement en considération les suggestions proposées et agir avec plus de compétence qu'aujourd'hui.

L'hon. M. Robertson dit que le rapport ne peut être adopté parce qu'il propose une dépense d'argent; ce qui est contre l'ordre.

M. Garneau dit qu'il y a dans le rapport des suggestions très sérieuses que les membres de la Chambre n'auront pas le temps d'étudier.

Il est 6 heures, la Chambre s'ajourne.

Séance du soir.

Au nombre des bills reçus du Conseil législatif, est le bill amendant la Charte de la ville de Montréal avec de nouveaux amendements qui sont adoptés.

Le bill de la Compagnie de navigation Union revient avec quelques amendements qui sont adoptés.

M. Wartelet propose que la Chambre se forme en comité sur le bill du Crédit Foncier.

L'hon. M. Chapleau propose l'adoption du rapport du comité des Privilèges et Elections.

M. Joly fait remarquer à la Chambre que d'après la coutume, le député M. Georges Deschênes, doit donner lui-même ses explications à la Chambre. Il expose au long son opinion, sur les particularités de l'affaire et propose un amendement que la Chambre ne conçoive pas dans le rapport du comité que le dit Georges H. Deschênes, représentant la division électorale du comté de Témiscouata, s'est rendu coupable d'un acte injustifiable et qui le rend indigne d'occuper un siège dans la Chambre. Il dit que le comité ne devait chercher à connaître qu'un seul point dans cette affaire; si la Chambre avait été oui ou non insultée.

M. Loranger défend M. Deschênes et dit que l'on ne peut exiger davantage d'un homme qui fait un sacrifice public de sa faute ou de son erreur, et proteste contre l'amendement.

M. Bachand dit que toutes les rétractations faites par le député de Témiscouata ne pourraient en aucune manière faire disparaître l'insulte faite à la Chambre. M. Bachand cite plusieurs précédents tirés de l'histoire parlementaire d'Angleterre.

L'hon. M. Church est d'avis que la rétractation écrite que M. Deschênes a donnée à M. Bertrand n'a rien à faire dans la question. L'honneur et la dignité de la Chambre ont été lésés. L'acte du député de Témiscouata ne peut être défendu, au contraire mérite toute censure, et il est d'avis que le rapport du comité comporte une censure suffisante contre le coupable.

L'hon. M. Irvine dit que la conduite de M. Deschênes est non-seulement représentable, mais scandaleuse, et déshonorante. C'est le devoir de la Chambre de chasser de son sein un de ses membres qui s'est rendu indigne de la société de ses confrères. Si la Chambre adopte le rapport, elle sera aussi coupable que le député de Témiscouata lui-même.

L'amendement Joly est mis aux voix; et le résultat de la votation est comme suit: 28 contre, 26 pour.

Voici la division.

Pour. — MM. Robertson, Hearn, McGauvrau, Cameron, Laroche, Sowyer,

Lynch, Watts, Irvine, Chauveau, Wartelet, Lefrançois, Bisson, M. Byn, Bachand, Marchand, Molle, Lato, Lamoine, Sylvester, Daigle, Joly, Paquet, Laberge, Robert, Préfontaine, Kimet et 26.

Contre. — MM. Malhié, Church, Angers, Gendron, Loranger, Lacerte, Oumet, Chapleau, Picard, Garneau, Beaubin, Landry, Beauchesne, Taillon, Mathieu, LeCavalier, Baker, LaRue, Roy, Fradet, Lavallée, Verreault, Gauthier, St. Cyr, Charlebois, Houde, Peltier, Martin — 28.

L'hon. M. Laframboise demande si le député de Richelieu a parlé avec le député de Soulanges.

M. Mathieu dit qu'il a résigné son droit de paier enlevant du député d'Ottawa qui est absent.

M. Irvine propose en amendement que le rapport ne soit pas enregistré mais qu'il soit.

Résolu que le dit Georges Déchéne s'est rendu coupable d'une conduite de nature à rendre nécessaire, pour la dignité et l'honneur de cette Chambre qu'il soit sévèrement puni et qu'il soit ordonné que le dit Georges Déchéne soit amené et traduit à la barre de la Chambre sous la garde du sergent-armes et qu'il soit sévèrement censuré par l'Orateur.

M. Oumet demande s'il ne serait pas préférable que le député de Témiscouata prenne son siège lorsqu'il sera censuré.

L'hon. M. Irvine dit que sous les graves circonstances dans lesquelles se trouvent la Chambre le député de Témiscouata soit amené et traduit à la barre de la Chambre sous la garde du sergent-armes et censuré.

L'hon. M. Church trouve le vote de censure contenant une punition suffisante infligé au député de Témiscouata.

M. Baker se prononce en faveur de l'amendement proposé par le député de Mégantic ainsi que MM. Wartelet et McGauvrau.

Il sensuit une passe d'armes entre les hon. M. Laframboise et Chapleau sur un propos de certains articles publiés par la *Minerve* et le *National* sur l'affaire Deschênes.

M. Taillon propose un amendement que le député de Témiscouata prenne son siège et soit ouvertement censuré par l'Orateur.

M. Joly dit qu'il juge le député de Témiscouata indigne de siéger dans la Chambre et qu'il est opposé à ce qu'on apporte des adoucissements à la censure qui doit être officiellement prononcée contre lui.

L'amendement mis aux voix est perdu sur la division suivante :

Pour. — Mr. Angers (Sol. Gén. Beaubin, Beauchesne, Chapleau, Charlebois, Fradet, Gauthier, Gendron, Houde, Lacerte, Lasonde, Landry, Laroche, LaRue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Malhié, Martin, Mathieu, Ménot, Oumet, Peltier, Picard, Roy, St. Cyr, Taillon et Verreault — 29.

Contre. — MM. Bachand, Baker, Bisson, Cameron, Chauveau, Church, Proc. Gén., Daigle, Hearn, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Lynch, Marchand, McGauvrau, Molle, Paquet, Préfontaine, Rinfret, dit Malouin, Robert, Robertson, Saywer, Sh-ly, Sylvester, Thornton, Watts et Wartelet 38.

M. Deschênes est alors apparu et a pris son siège et subi la censure de l'Orateur.

Après avoir donné des explications inutiles, M. Joly la rappelle à l'ordre.

Après avoir adopté plusieurs bills, la Chambre s'ajourne.

Québec, 23 décembre.

L'ORATEUR prend son siège à 11 30 heures à mi.

Après les affaires de routine, M. Beaubin fait motion pour suspendre le 60e règlement afin de permettre au comité des bills privés le rapport immédiat du bills à l'effet d'accorder une nouvelle charte d'incorporation à la ville St. Henri, Montréal-Ou St.

L'hon. M. Irvine dit que la motion ne peut passer à moins que deux membres du comité ne le reportent.

M. McGauvrau objecte au titre du bill vu qu'il y a déjà un endroit désigné sous le nom de Montréal-Ouest.

La motion est adoptée après quelque débats.

M. Loranger présente le rapport du comité des bills privés.

L'hon. M. Chapleau fait motion pour une adresse spécifiant les salaires des shérifs et protonotaires, et les émoluments reçus durant la dernière année fiscale. Il insiste sur la position importante qu'occupent ces officiers, et sur ce qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés. Il désire attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet, confiant qu'il prendra les moyens de remédier à cet état de choses.

L'hon. M. Church dit que sujet est d'une grande importance, et qu'il était venu à son examen peu de temps après son entrée en fonction mais trop tard pour pouvoir introduire durant la présente session une mesure propre à corriger les maux existants. Elle est donc ajournée à la session prochaine.

Il reconçoit qu'il est honnorable et convenable et protonotaires ne sont pas convenablement proportionnés; très peu d'entre eux reçoivent ce qui leur est justement dû et

d'autres sont actuellement dans la détresse. Cependant le gouvernement prendra en considération s'il est possible d'imaginer des moyens de leur venir en aide.

L'hon. M. Irvine observe que les shérifs spécialement ne sont pas payés d'une manière suffisante. Il serait préférable d'abolir cet office plutôt que de maintenir les salaires actuels.

L'hon. M. Robertson, en réponse MM. Joly et Chapleau, dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'étendre le bonus aux gradés de la paix ou des employés au Palais de Justice de Montréal.

M. Wartelet espère que l'on étendra aussi le bonus aux employés dans les bureaux des protonotaires. Il fait allusion aux services rendus par M. George Kernick, dont il parle avec les plus grands éloges. Il dit que depuis plusieurs années, c'est lui qui a conduit d'une manière si satisfaisante les affaires au bureau du protonotaire. Il insiste pour que l'on augmente son salaire.

L'hon. M. Church dit qu'il y a d'autres employés qui demandent aussi un bonus, et c'est dans le but de voir quels sont ceux dont les réclamations sont justes, que l'on a ordonné une enquête.

Après quelque discussion, la motion de M. Chapleau est adoptée.

M. Hearn propose qu'une adresse soit votée, demandant la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et provincial relativement aux casernes des Jé-suites.

Après discussion, la motion est adoptée.

M. Robert propose que l'on rembourse la somme de \$100 payée pour le bill pour l'incorporation du Collège Saint-Césaire.

Adopté. La Chambre s'ajourne à 1 heures.

Québec 24. décembre.

L'Orateur prend son siège à 11 heures 15 minutes à m.

Après les affaires de routine un message est reçu du Conseil législatif transmettant à la Chambre des bills sanctionnés.

M. Landry fait motion pour l'impression du rapport du comité sur l'agriculture.

L'hon. M. Irvine demande si ce comité avait fourni quelque preuve à l'appui de sa recommandation pour ne plus consacrer d'argent dans le but d'encourager l'immigration européenne et si en s'exprimant ainsi, il n'encourageait que son idée personnelle.

L'hon. M. Angers dit que le comité n'avait été nullement inspiré par le gouvernement et qu'il croyait avec le député de Mégantic que l'immigration européenne devrait être encouragée.

La motion est adoptée.

LA PROCLAMATION

Son honneur le Lieut-Gouverneur se présente ensuite avec le cé émonial ordinaire et il lui fut de clore la première session du troisième Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honorables MM. du Conseil législatif MM. de l'Assemblée législative

Je dois vous féliciter sur les travaux que vous avez accomplis pendant cette première session du troisième parlement de la province de Québec.

Vos discussions au sujet des matières importantes sur lesquelles vous avez été appelés à légiférer ont été marquées au coin de l'urbanité et de l'intelligence des affaires, et ont pris un caractère élevé que j'ai constaté avec satisfaction. Pendant toute cette session, vous avez donné des preuves de votre zèle, de votre patriotisme et de vos sentiments de loyauté envers Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine.

MM. de l'Assemblée législative, Je vous remercie des subsides que vous avez si généralement votés. Je veillerai à ce qu'ils soient employés de la manière la plus judicieuse et la plus économique possible.

Honorables Messieurs et Messieurs, Au moment où vous allez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, et à la veille d'une année nouvelle, je fais des vœux pour votre bonheur et je prie la divine Providence de continuer sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de cette loyale et fidèle province.

Nous les bills suivants ont été sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Lieutnant-Gouverneur, savoir :

Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de Saint Etienne (Saint Stephen's Church) de la paroisse de Saint Etienne, "Saint Stephen" dans le diocèse de Montréal à vendre ladite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à construire une autre église ailleurs.

Acte pour amender " l'acte des élections contestées de Québec, 1875, " 38 Vict, ch 8".

Acte pour autoriser les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelega, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Angers prétend que lorsque le gouvernement a demandé justice au gouvernement fédéral qu'il lui a répondu par un refus. Il conclut de là que justice n'a pas été rendue à la province de Québec que lorsque les membres de l'opposition sont à leur tour au pouvoir. Il a prétendu qu'il n'y a pas de justice, aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

M. Joly a ridiculisé et fait voir l'inconséquence de la conclusion du député d'Hochelega en cette circonstance. Au commencement de la session, il prétendait que ce n'était pas convenable d'adresser une demande au gouvernement fédéral, sous prétexte que la Chambre avait été insultée par ce gouvernement; aujourd'hui il propose qu'une humble requête soit présentée au cabinet fédéral.

immeubles et y ériger des bâties pour des fins d'écoles. Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de constructions, au pourvoyant au mode de leur union ou fusion! Acte pour incorporer "Les Frères du Sacré-Coeur." Acte pour amender de nouveau "l'Acte des chemins de fer de Québec, 1869, "32 Vict, ch. 51" Acte passé pour définir la juridiction de la cour des magistrats de district en matières civiles. Acte déclarant à quel date commence à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques près le cadastre. Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le Notariat en cette province. Acte pour changer le nom de "La compagnie de chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, en celui de "La compagnie de chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du Saint-Laurent, et lui permettre de changer son tracé. Acte pour changer le nom de "la Société Provinciale permanente de construction," en celui de "Compagnie provinciale de prêt," et pour étendre ses pouvoirs. Acte pour incorporer la compagnie de Saint-Henri. Acte passé pour changer le nom de "la Société Permanente de Construction de Montréal," en celui de "Compagnie du Prêt de Montréal," et pour en étendre les pouvoirs. Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la cité de Montréal. Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'église libre "Free Church" de la rue Coté, de Montréal, au sujet de sa propriété. Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis Philippe Guillet au nombre de ses membres, après examen. Acte pour amender l'acte incorporant "la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu." Acte pour incorporer la congrégation des religieuses "Carmélites déchaussées de Rimouski." Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria, chapitre 49. Acte amendant l'article 210 du Code Civil. Acte pour incorporer le corps de musique du village de Lauzon. Actes pour annexer certaines parties du territoire du St-Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative et pour les fins municipales et de l'enregistrement. Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Victoria chap. 29. Acte autorisant l'Evêque Catholique Romain ou la Corporation Episcopale Catholique et Romaine de Montréal à vendre un immeuble destiné par le testament du Rév'd Louis-Marie Lefebvre à l'établissement d'un hôpital en la paroisse Ste-Genève. Acte pour incorporer "les Frères des Ecoles Chrétienues." Actes pour amender l'acte 22 Victoria chapitre 103 incorporant la ville de St. Jean. Acte pour incorporer la compagnie dite "The Canada tanning extract company." Acte pour incorporer le collège de Notre-Dame, Côte des neiges. Acte pour annexer certaines parties du township de Shawinigan, dans le comté de St. Maurice, à la paroisse de Ste-Flore, dans le comté de Champlain, pour les fins scolaires municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire. Acte pour octroyer à la "Compagnie de Navigation Union," incorporée par lettres patentes, une nouvelle charte d'incorporation, avec des pouvoirs plus étendus. Acte passé pour incorporer "l'association littéraire et de bienveillance des jeunes irlandais," de Montréal. A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants: Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et ce sanctionne ces Bills.

cielles. Mais à coté de ce spectacle menaçant, il y a de consolantes espérances; le mouvement catholique et régénérateur des sociétés pren l'une extension considérable; la foi et la piété sont plus vives chez les enfants fidèles de l'Eglise du Christ et l'enthousiasme éclatant et universel triomphe. En étudiant la situation actuelle, en voyant les proportions effrayantes du mal, on se sent plus près de la régénération et de la délivrance, car, nous catholiques, nous savons que l'Eglise triomphera et donnera au monde une nouvelle ère de paix et de bonheur. Sans doute qu'il faudra traverser des temps mauvais pour arriver là et que la grande lutte des partis de la vérité contre ceux de l'erreur sera terrible; elle continuera peut être l'Europe de ruines; mais le triomphe de la vérité n'en sera que plus éclatant et la gloire de l'Eglise plus grande. L'année qui commence sera-t-elle témoin de ces grands événements? C'est plus qu'il n'est donné aux calculs humains de prévoir, mais ceux qui ont attentivement suivi la marche des événements depuis ces dernières années trouvent de nombreuses raisons de la croire. Pour notre part, nous croyons que l'année 1876 sera fertile en grands événements, terribles peut-être, mais qui tourneront tout à l'avantage de la grande cause catholique et de ses défenseurs. En jetant un coup d'œil sur les événements de l'année qui vient de finir on ne trouve guère de faits remarquables dans les annales des différentes nations. En Italie, rien n'a été changé et la position de l'illustre Pie IX est aussi précaire qu'elle l'était en 1870 après la prise de Rome par les révolutionnaires italiens. Mais de sa prison du Vatican le vénérable vicaire qui gouverne l'Eglise n'a cessé d'annoncer avec une puissante énergie aux chefs d'état comme à leurs sujets, les salutaires enseignements de la religion et de flétrir la conduite des ennemis de l'Eglise et leurs empétements sacrilèges. La France a été poliquement fort agitée. Plusieurs changements constitutionnels importants ont été faits. La création d'un sénat, la reconnaissance de la République, les lois sur l'éducation accordant aux catholiques le droit de fonder des Universités, ont été autant de questions graves qui ont agité les esprits. La politique du gouvernement au sujet des affaires romaines a été marquée au cachet de la plus grande indifférence par la position qui est faite au pape par le gouvernement italien. Mais si la France officielle s'est montrée égoïste, la France catholique a donné au chef de l'Eglise les plus éclatants témoignages d'amour et de dévouement. De tous les points, de nombreux pèlerins se sont rendus à la ville sainte pour déposer aux pieds de l'immortel Pie IX l'hommage de leur affection. L'année 1875 a aussi été remarquable par les inondations désastreuses qui ont ravagé le midi de la France et causé des centaines de pertes de vies. A ce sujet nous devons remarquer que la Province de Québec figure honorablement parmi les pays qui ont vu le secours des Victimes de ces inondations. En Allemagne, la persécution ne s'est pas ralentie; les évêques et les prêtres ont été persécutés et emprisonnés et les biens ecclésiastiques, soumis à l'administration de l'état. On a craint une nouvelle agression à main armée de la Prusse contre la France, mais ce conflit a été évité par l'intervention des autres puissances qui ont assuré Bismark que la réorganisation militaire en France n'avait rien d'hostile à la Prusse. Cette cause de guerre a été éloignée, mais nous sommes loin de croire qu'elle soit complètement dissipée, car Bismark voit avec chagrin la nation française se relever vigoureusement de ses pertes. L'Angleterre n'a subi aucune commotion politique violente et ce qui paraît lui avoir été plus sensible pendant les douze derniers mois, c'est l'adpression de son commerce et les dommages causés à ses flottes par les sinistres maritimes qui ont été extraordinairement nombreux. En Espagne les carlistes se sont maintenus vigoureusement dans les provinces déjà enquis; ils ont augmenté considérablement leurs armées et leur matériel de guerre et seront en état de pousser, probablement dans la présente année, leurs opérations jusqu'à Madrid. Nous pouvons dire à la louange de Don Carlos, qu'il est le seul souverain qui se montre véritablement catholique et ennemi juré de la révolution.

La Crise et l'Immigration. Depuis que nous avons commencé à écrire pour démontrer que, dans la crise actuelle, nos gouvernements, tant provinciaux que fédéraux, doivent arrêter complètement et sans délai, les dépenses de l'immigration et conserver tous nos deniers pour les besoins de notre propre population, les faits se sont précipités et se sont accumulés pour nous donner raison. En effet, voici quelques détails que nous prenons au hasard, simplement dans deux journaux de Montréal que nous avons sous la main. Nous citons brièvement. **Montreal Gazette du dix-sept décembre 1875.** "Ottawa.—Les bureaux des commerçants de bois sont journellement assiégés par des multitudes d'hommes cherchant de l'ouvrage dans les chantiers. Tout ce qu'un commerçant de bois a à faire, c'est de notifier l'un des maîtres de maisons de pension de la Basse-Ville, qu'il sera là le lendemain pour engager des hommes, et quand il arrive, à l'heure indiquée, il trouve l'auberge et la rue encombrées de bucheurs, de sciieurs, de faiseurs de chemins, de charretiers et de cuisiniers de chantiers." **Montreal Gazette du vingt Décembre 1875.** "Kingston, Ont. Des requêtes sont en circulation, demandant au conseil de ville de créer de l'ouvrage pour les hommes sans emploi, par la construction d'un boulevard à l'extrémité Ouest de la rue King." "Belleville, O. A une grande assemblée des citoyens, tenue cette après-midi, il a été résolu de tenir une cuisine de soupe pour le soulagement des pauvres, chaque jour, de 3 à 5 heures, pendant l'hiver. Le thermomètre est 14 degrés au dessous du zéro." **Montreal Gazette du 21 Décembre, 1875.** "Toronto. Le conseil de ville, en vue de la misère qui sévit, a donné \$1000 à la maison d'industrie, et \$1000 au comité des citoyens, pour les aider à établir des cuisines de soupe et des lieux de refuge pour les pauvres durant l'hiver. Le conseil a aussi donné instruction au Commissaire de ville d'employer tous les hommes nécessaires pour tenir les égouts, les trottoirs et les traverses des rues libres de glace et de neige, afin de donner par là à ces hommes une chance de gagner un honnête denier." Les faits ci-dessus montrent que, dans Ontario, la crise, le manque de travail et la misère se font sentir aussi bien que dans la Province de Québec. Venons-en à ce qui concerne plus spécialement cette dernière. **Minerve du dix-huit Décembre 1875.** EN DETRESSE.—Quatre hommes se sont adressés hier à la station centrale de police disant qu'ils n'avaient rien mangé depuis les dernières vingt-quatre heures et qu'ils étaient partis de Burlington dans l'espérance de trouver ici du travail parce qu'ils avaient lu dans un journal qu'on avait besoin de 2,000 ouvriers pour les travaux du canal Lockport. On leur donna du café avec des aliments et ils ont parlé de s'en retourner au plus tôt aux Etats-Unis. **La Misère.**—Mardi soir, 108 personnes, dont 89 hommes et 19 femmes se sont allées demander de l'aide à l'Asile Ste. Brigitte. Les dames de cette maison disent que c'est dans les visites qu'elles font à travers la ville qu'elles découvrent l'extrême misère qui règne au sein de notre population. Elles ont déjà donné douze cordes de bois pour les pauvres. **Les Sœurs de l'Asile St. Joseph** disent que la misère augmente tous les jours dans leur quartier. Des familles qui, l'année dernière, vivaient dans une honnête aisance, manquent même du strict nécessaire. **Les institutions de charité** sont chaque jour assiégées par la classe nécessiteuse. Quo les âmes charitables se mettent donc à l'œuvre: que l'on forme des sociétés dans chaque quartier de la ville. Que tous ceux qui le peuvent viennent en aide au grand nombre de familles qui sont aujourd'hui sans moyens de subsistance. **La question du pain.**—Hier après-midi, un rassemblement d'environ 800 ouvriers sans emploi, se forma en face de l'Hotel-de-Ville, attendant la présence du Maire, pour recevoir ses explications. Celui-ci, dans son discours, leur promit que vendredi à l'Assemblée du Conseil, il ferait connaître leur triste situation à nos édiles, et qu'il envisagerait avec eux les moyens propres à venir en aide aux travailleurs actuellement sans ouvrage. **"Minerve" du 21 Décembre, 1875.** Question de pain. Pour la deuxième fois en huit jours, Montréal a vu un rassemblement d'ouvriers, voisin de l'émeute, demandant du pain. Les manufacturiers sont fermés, tous les travaux sont arrêtés; l'argent ne circule plus; le crédit est mort; il n'y a plus rien, ni dans l'industrie, ni dans la finance; la classe ouvrière qui n'a pu faire d'écoulements est actuellement sans pain et sans bois. **La Commune de Paris** a, nous le savons, ses représentants ici. Les circonstances sont solennelles et nous comptons sur six sources différentes de patronage dans la circonstance difficile que nous traversons: 1. Le Gouvernement Fédéral. 2. Le Gouvernement Local. 3. La Corporation. 4. Les Banques en relations avec l'industrie. 5. La charité du clergé et des institutions. 6. La charité privée. **"Montreal Gazette" du dix-huit Décembre.** Séance du Conseil de Ville 1875. Le Maire—Depuis notre dernière assemblée, il s'est présenté à ma demeure, en mon absence, et ensuite le jour suivant, une députation d'ouvriers et d'autres personnes députant des moyens de gagner leur pain quotidien. Cette députation était très-nombreuse et très respectueuse. Il n'est pas nécessaire que je vous dise que la misère est très-générale (écoutez, écoutez) les riches aussi bien que les pauvres souffrent considérablement, mais jusqu'à ce jour, les pauvres seuls souffrent de la faim, les riches n'étant pas encore parvenus jusqu'à ce point. Sans votre permission, j'ai écrit au gouvernement d'Ottawa et je saisis cette occasion pour remercier le Premier Ministre de la manière prompte avec laquelle il a répondu. Voici le préambule de la lettre du maire de Montréal à l'Hon. A. McKenzie. "Cher Monsieur. Déjà à cette époque, très-peu avancée de l'hiver, la misère parmi la classe des ouvriers et des hommes de travail est très-générale. Hier, une députation de 300, et aujourd'hui de plus de 1000 hommes sont venus s'adresser à moi, demandant à grands cris de l'ouvrage."

Et la lettre du maire conclut par demandant au gouvernement d'Ottawa, de faire faire des travaux à Montréal, pour alléger cette misère. Voici la partie essentielle de la réponse de l'Hon. A. McKenzie, premier Ministre, à son Honneur le Maire de Montréal. **On est trop disposé à s'appuyer sur le gouvernement fédéral dans cette crise.** Il doit vous paraître évident que le gouvernement fédéral ne peut adopter aucune politique en faveur de Montréal, qu'il n'adopterait pas en même temps pour les autres grandes villes de la Puissance. Il serait inutile pour nous d'entasser ces preuves. Nos lecteurs sont, aussi bien que nous, au courant de tous ces tristes récits qui démontrent que le manque de travail et de pain, avec la misère, se font sentir cruellement par toute la Puissance du Canada. Avec cet état de choses, si nous tournons nos regards de l'autre côté de l'Océan on y voit que le tableau n'est pas plus riant. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans la **Minerve** du 21 décembre 1875: "L'Europe, pas plus que l'Amérique, n'a été à l'abri de la terrible crise financière. D'après le **Courrier de la Bourse**, de Berlin, l'ouvrier de Krupp, à Essen, a diminué de 10 0/0 depuis le 22 novembre, le salaire de ses 14,000 ouvriers. La plupart des forges rhénanes sont également forcées de renvoyer la moitié de leur personnel vers Noël. Au seul mois d'octobre, ces mêmes forges ont déjà congédié 11,000 ouvriers. Voici donc, sur un seul point de l'Europe, en un seul mois de temps, quatorze mille ouvriers sans travail et sans pain! Maintenant, voici la liste des agents d'immigration que nous avons dans le Royaume-Uni et sur le continent d'Europe. Grande-Bretagne. Londres.—E. Jenkins, M. P., agent-général pour la Puissance; bâtisses du Gouvernement du Canada, Rue King, Westminster; Bellast.—C. Foy, No. 11 Rue Clairmont; Agents spéciaux;—G. T. Haigh, Liverpool;—R. Murdoch, Glasgow;—H. J. Larquin, sud de l'Irlande;—H. J. Richards, Îles de la Manche;—John Dyke, Bureau de Londres;—P. de Cazes, 12 Avenue Lamoignon-Piquet, Paris;—H. Matison, Gothenberg, Suède. Sur le continent européen: Paris.—G. Bossange, No. 16, Rue du 4 Septembre; Ville d'Anvers.—Richard Berns, No. 32, marché aux chevaux;—Havre.—O. Brown; Ville de Bâle, (en Suisse),—P. Rommel & Co.—A. Zwilchenbart. Voici donc, que dans toutes les parties de l'Europe, quatorze agents actifs et hautement salariés travaillent activement à diriger sur le Canada au printemps prochain, toute la classe ouvrière sans emplois de ce vieux continent, et cela aux moyens de nos taxes et à nos dépens! La **Minerve** nous dit que les forges de Krupp, en Prusse, qui ont tant servi à faire la guerre au moyen de laquelle Bismarck a ruiné l'Europe, peuvent, à elles seules, nous envoyer onze mille de ces ouvriers sans travail et sans pain! Nul doute que M. Bossange pourra aussi nous envoyer son contingent de communistes, et les autres parties de l'Europe, le surplus de vagabonds qu'elles ont en caisse! Evidemment avec ce surcroît de population étrangère importée au prix des loubeurs, la perspective qui nous est offerte pour l'hiver prochain promet de nous trouver dans une situation pire que celle que nous avons aujourd'hui! Nous n'avons pas de travail, nous manquons de pain; nos riches, mêmes, sont dans la misère et ont crié secours au Gouvernement; et pour toute réponse le Gouvernement continuerait à nous faire de l'immigration! Ici nous nous effrayons à cette pensée, et s'il y a une politique de suicide c'est bien celle-là. Que notre premier Ministre télégraphie donc de suite à tous ces agents d'immigration de boucler leurs malles et de s'en revenir au plus tôt, par le prochain Steamer, au Canada. Nous les pensionnerons dans les premiers hôtels, et nous leurs ferons fêtes et musique, s'il le faut! Ils nous coûteront encore cher, c'est vrai; mais du moins ils dépenseront notre argent dans notre pays et ils ne doubleront pas notre misère: ils ne nous gêneront pas à une destruction certaine. Que l'on supplie donc tous nos hommes politiques et nos gouvernements surtout, de nous délivrer de ce pire de tout le fléau actuel: l'immigration. Depuis que nous avons écrit l'article qui précède, nous voyons que le parlement de la province de Québec s'est occupé de cette question importante de l'immigration. En effet, voici ce que nous trouvons dans les rapports des débats du Parlement Local, sous la date du 24 décembre 1875, à ce sujet. M. Landry fait motion pour l'impression du rapport du comité sur l'agriculture. L'Hon. M. Irvine demande si ce comité avait fourni quelque preuve à l'appui de sa recommandation pour ne plus consacrer d'argent dans le but d'encourager l'immigration européenne, et si on s'exprimait ainsi, il n'aurait que son idée personnelle, attendu que lui-même était prêt à s'opposer à l'adoption d'une telle recommandation. Le pays en entier devra féliciter le comité intelligent et patriotique au rapport duquel l'Hon. M. Irvine s'est ainsi attaqué. Serait-il possible que depuis ce Hon. Monsieur, a passé dans les rangs de l'opposition quant même au Parlement de Québec, il serait lui-même arrivé à la condition de ceux que nous peints le Psalmiste, qui ont des oreilles et n'entendent point, et qui ont des yeux et ne voient point? Des hommes politiques ont-ils besoin d'autres preuves en pareil cas, que des faits qui sont patents pour tout le monde? Était-il nécessaire pour le comité qui a recommandé de ne plus faire d'immigration européenne sous les circonstances actuelles, de consigner dans le dossier de son rapport, une preuve testimoniale de la crise que nous

subissons; du manque de travail et de la misère qui règne partout? L'hon. M. Irvine aurait aussi bien fait de demander la preuve du fait que le soleil donne la lumière, ou bien encore du fait que notre Auguste Souverain, Victoria, est la Reine de l'Angleterre, sur les professions de laquelle le soleil ne se couche jamais! Pour nous qui combattons l'immigration, nous allons tâcher de faire voir ces faits à l'hon. M. Irvine, s'il ne les a pas encore vus. Premièrement, nous disons qu'un père de la mille qui n'a ni travail, ni pain, à donner à ses dix enfants qui lui crient la misère et la faim, sur le ton de six octaves comme le fait **La Minerve** pour la ville de Montréal, et qui le font tous les jours pour la Province, n'aurait pas sagement en allant chercher dix autres enfants, dans semblables conditions, pour les joindre aux siens! Or ce qui est vrai ici de ce bon père de famille, est vrai pour tout notre pays. Deuxièmement, étant donc posé, le cas admis par tout le monde et patent comme la lumière du soleil, qu'il y a en ce pays un manque complet de travail et une population nombreuse, (disons cent mille âmes) qui crient la misère et la faim, n'est-il pas vra que si le gouvernement au lieu d'aider cette population comme le demande **La Minerve** sur le ton de son premier et second octave, dépense une forte partie de nos revenus pour importer au milieu de nous un autre cent mille hommes placés dans les mêmes circonstances, (disons comme les ouvriers qui ont cessé de faire des canons pour la guerre de Prusse dans les usines de Krupp) qu'il doublera par la misère et qu'au lieu d'avoir cent mille âmes qui crient après lui, il en aura deux cent mille qui crieront ainsi l'hiver prochain? N'est-il pas vrai, qu'il faudra que Kingston, Toronto, Ottawa, Belleville, Québec, Montréal et les Trois-Rivières doublent leurs cuisines de soupe doublement, leur appel à la charité publique et pressent de nouvelles taxes les enfants du sol. Ceci est clair comme deux et deux font quatre! Que l'Hon. Mr. Irvine prenne donc son ardoise, ou qu'il compte sur ses doigts, et il se convaincra de ce gros bon sens. Ou nous paraît une terrible chose que de vouloir faire de l'opposition quand même. Et maintenant en troisième lieu, nous allons faire voir à l'Hon. M. Irvine que l'immigration européenne que nous avons faite depuis la confédération a fait doubler le crime dans Ontario en l'espace de six ans. C'est d'une logique très-claire. L'Angleterre, comme les autres pays de l'Europe, nous envoie ce qui déborde de leurs maisons de pauvres, et de leurs prisons; ils s'èment pour nous, dans cette émigration, la misère et le crime; et nous récoltons, la misère et le crime! La **Gazette de Montréal** du 24 Décembre 1875, qui a reproduit le discours de l'Hon. M. Irvine dans un article très-judicieux, nous montre que le crime augmente en Europe dans une proportion alarmante. Cela est fort naturel. La guerre et les épiques sans morale ne feront toujours que des assassins et des dépravés: vrai tableau d'une très grande partie des populations ouvrières de l'Europe. La **Gazette de Montréal** nous dit que le rapport des inspecteurs des asiles d'aliénés et des prisons d'Ontario pour l'année finissant le premier septembre 1875, établit que depuis 1869, la population des prisons d'Ontario s'est accrue, du chiffre de 5,565, au chiffre 10,678, et que pour l'année 1865 surtout, cette augmentation a été plus frappante, attendu que sur ces 10,673, prisonniers 77 par 100 sont des prisonniers nouveaux. N'allons pas croire que ces nouveaux prisonniers sont des enfants que le sol d'Ontario a vu naître, et qui vivent du produit de sa féconde agriculture: pas du tout! C'est très clair: Ontario importe la mendicité et le crime dans son immigration; par ce moyen, elle a doublé sa population, et par ce moyen encore, elle nous soutire une plus forte proportion des deniers de la Confédération: mais par ce moyen aussi elle a doublé la population de ses asiles d'aliénés et de ses prisons; et c'est pour cela, que cette hiver, elle va consacrer son temps à faire de la soupe à cette triste population et qu'il va lui falloir doubler la taxe sur son agriculture pour supporter ses asiles d'aliénés et ses prisons. Qu'on lise les journaux d'Ontario et l'on y trouvera que dans ses parties rurales, ses fertiles campagnes, les assassins et les crimes de toutes sortes depuis 6 ans s'y commettent aussi fréquemment que dans le sein des grandes villes. Ces crimes ne sont pas le fait des agriculteurs d'Ontario; l'agriculture est trop moralisatrice; mais ils sont le fait des ouvriers sans emploi et des immigrés déclassés qu'on a importés. Vraiment, nous savons l'Hon. M. Irvine trop bon avocat pour ne pas comprendre ces faits et nous ne l'ennuierions pas d'avantage à lui faire cette preuve de deux et deux font quatre! C'est aussi simple qu'une question de mémoire de frais. Bien plus, nous disons que pour notre Province et pour toute la Confédération, ces frais d'immigration sont déjà ruineux, et nous faisons appel à tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, d'arrêter devant ce gouffre pendant qu'il en est encore temps. Arrêtons donc l'immigration et sauvons-nous du désastre, sauvons-nous des communistes comme nous le dit la **Minerve**. A continuer.

LES TROIS-RIVIERES.



MERCREDI 5 JANVIER

1876.

Une nouvelle année vient de commencer. Nous souhaitons qu'elle soit heureuse et prospère pour tous et nous prions nos lecteurs de vouloir bien agréer les vœux de bonheur que nous formons tout particulièrement pour eux. L'année 1876 s'ouvre, à la vérité, sous des auspices sombres: elle voit, comme les précédentes, l'illustre Vicaire de Jésus-Christ encore prisonnier, les évêques et les prêtres persécutés en plusieurs pays, les trônes chancelant de plus en plus devant la révolution qui grandit toujours, et la vérité catholique bannie de toutes les sphères offi-

Nouvelles

Depuis plusieurs jours, nous jouissons d'une température vraiment printanière: La neige a baissé considérablement et toutes les petites rivières sont inondées comme en avril. Ce dégel subit a causé des dommages, entr'autres celui de rendre impossible la pêche du petit poisson; les bancs de glaces attachés aux rivages et qui servent d'ordi-

naire a fixer les filets ont été enlevés par la crue des eaux et le doux temps, en sorte que les pêcheurs devront attendre qu'ils soient de nouveau avant de pouvoir se remettre en besogne.

Les dépêches de Québec annoncent que l'Hon. M. Langevin a posé sa candidature dans le comté de Charlevoix contre M. Tremblay, le pauvre et nécessaire.

On a célébré, à Québec, jeudi et vendredi, le centième anniversaire de la défaite des américains et de la mort du célèbre général Montgomery. La maison où le vaillant général fut transporté après sa chute, était couverte de décors et le pavillon américain avait été hissé au quatre coins. Le soir, elle fut illuminée, et la garnison de la citadelle alla la saluer. L'inscription suivante avait été placée sur la façade de la maison : " Ici mourut il y a cent ans le Général Montgomery, qui tomba en voulant planter le drapeau américain sur les plaines d'Abraham. Honneur à sa mémoire Dieu sauve la Reine (God save the Queen)."
Dans les grands dégels de ces jours derniers les rivières Nicolet, Godfroy, et Beaucourt sont gonflées considérablement et le pont de glace qui les couvrent sont devenus dangereux. A Beaucourt le pont de glace qui couvrait l'étang en aval du moulin de M. Hall a été emporté et les glaces sont moncelées sur le pont la rivière Beaucourt et pendant quelque temps, on a craint qu'il ne fut emporté. Sur le parcours de la rivière entre le moulin de M. Hall et le pont, quand le débâcle s'est faite, il s'est produit une véritable inondation. Une étable a été emportée par les glaces et les animaux qui étaient dans cette étable ont été noyés.

Dimanche soir, la station de pompe No. 1 qui est près de l'église paroissiale est devenue la proie des flammes; on a pu sortir la plus grande partie du matériel qu'elle contenait en sorte que les pertes ne sont pas considérables.

Dans les cantons de l'Est, on a repris les voitures d'été depuis le premier janvier; la neige est complètement disparue. On dit qu'en certain endroit on a pu faire du labour en excellente condition. La chose est assez rare pour être signalée.

Les nouvelles d'Europe sont sans importance.

Il a été annoncé samedi dans les églises de la ville par une lettre de Mgr. de Montréal que le jubilé était prolongé jusqu'au 21 avril par une faveur spéciale du Pape pour le diocèse de Montréal.

Le parlement fédéral se réunira pour la dépeche des affaires le 10 février prochain.

Les journaux de Toronto se plaignent de la circulation d'une forte quantité de fausses monnaies canadiennes dans le Haut-Canada.

ORDINATION.—Le 13 novembre fête de St. Stanislas à la clôture du Jubilé à l'église de St. Louis Mgr. de Chatham ordonna M. Joseph Trudel Sous-diacre. Le lendemain dimanche il fut ordonné Diacre à la paroisse cathédrale de Chatham et le dimanche suivant fête de la Présentation de la Vierge Marie il reçut l'ordre sacré de la Prêtrise M. Trudel a étudié la théologie au Grand Séminaire de Montréal. L'été dernier il fut nommé Directeur de l'Académie de St. Louis position qui garda jusqu'à l'arrivée du Révérend-Messire Chatillon de Montréal Messire Trudel célébra sa première messe le jour de la Ste. Cécile à l'Académie à la grande joie des élèves Le Révérend Messire Trudel resta à Chatham jusqu'au 21 alors qu'il fut envoyé à Carleton et comme vicaire du Révérend-Messire Pelletier curé de cette paroisse et vaste paroisse. — Erecqua

L'hon. M. Huntington a failli se noyer vendredi dernier dans les circonstances suivantes: Il revenait de Lachute ou le docteur Christie venait d'être élu par acclamation et espérait se rendre à Vaudreuil pour prendre le convoi de 8 heures. Il était accompagné d'une représentant du *Heralt*, pour abrégé sa route le conducteur avait cru devoir traverser la baie de Vaudreuil en ligne droite, mais le dégel avait affaibli considérablement la glace et après un quart d'heure de marche les chevaux enfoncèrent dans une marre. Le cocher fit tous ses efforts pour les faire remonter sur la glace, mais tout fut inutile et M. Huntington prit le parti de sauter sur la glace qu'il parvint à atteindre heureusement. Il n'en fut pas ainsi du *reporter* qui tomba à l'eau d'où il fut retiré par M. Huntington. Le cocher parvint à faire remonter ses chevaux sur la glace. Les voyageurs retourneront sur leurs pas pour obtenir des fauxaux, mais ils ne peuvent s'en procurer et ils furent obligés de se rendre dans l'obscurité. Ils arrivèrent à Vaudreuil à temps pour le train qu'ils voulaient prendre.

Les prisonniers de Caraqueet.

Le 15 décembre dernier, le Rév. Nap. Laliberté chapelain de l'Archevêché de Québec, transmettait à M. Alex. Chavreau, M. P. le montant collecté dans quelques églises et de quelques souscriptions, accompagnant de la note suivante:

" J'ai le plaisir de vous transmettre la somme de \$479.25, pour venir en aide aux pauvres prisonniers de Caraqueet. Ce montant est le produit de la collection faites dans les églises de la cité et des souscriptions dont voici la liste:

Basilique \$124.00
St. Roch 163.00
St. Patrick 60.00

Fanbourg St. Jean 42.00
Mgr. l'Archevêque 10.00
Mgr. Cazau 5.00
M. le Curé de Québec 10.00
M. le Curé de St. Roch 10.00
Séminaire de Québec 10.00
Eglise de St. Sauveur 33.75
Divers 1.50
\$479.25

Lettre de Rome.

Rome le 18 Décembre.

Ce matin les pèlerins provençaux et vendéens ont eu leur audience renouvelée au Vatican.

Ceux-ci s'étaient réunis, à 9 heures, dans la basilique de Saint-Pierre, avec leur pieux évêque, Mgr. de Luçon, et y avaient fait leur seconde station de dévotion jubilaire. Apres la messe, ils avaient chanté leur air national, dont le refrain est si éloquent:

Tous jours chrétiens, même au siècle où nous sommes
Les cœurs tristes sont fiers d'être chrétiens,
Dieu pour sa cause aura des hommes
Tant que vivront les Vendéens.

Les Provençaux avaient pris rendez-vous à Saint-Louis des Français; leur évêque archevêque, Mgr. Forcade, accompagné de ses deux suffragants, NN. SS. de Gap et de Digne devaient leur tracer l'itinéraire du pèlerinage. Ce sont toujours les basiliques patriarcales: Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul hors les Murs, Sainte-Marie Majeure, etc. Les Provençaux ont aussi chanté en cette langue harmonieuse de leur pays, cette langue qui a traversé les siècles, toute chargée de poésie et de souvenirs héroïques.

A midi ils se sont retrouvés, Vendéens et Provençaux, avec leur drapeau dans la grande salle du consistoire.

Le Pape est venu à midi et quart, précédé de la cour au grand complet, et de sept cardinaux. LL. EEM. Asquini, Chigi, Ferreri, Pacci, Ruffini, Martini, etc.

Le drapeau blanc des Vendéens fleur-de-lisé d'or, ayant au centre l'écusson du Pape, s'est placé à droite du trône; à gauche, le drapeau bleu d'azur des Provençaux.

L'adresse des Provençaux a été lue la première, et l'archevêque a présenté au Pape un don magnifique, un reliquaire, un vrai chef-d'œuvre d'art, où sont renfermés des ossements des saints de la famille de Béthanie qui engendra la province dans la foi. " C'est un vrai trésor ", a dit le Pape; puis l'adresse des Vendéens, par l'évêque de Luçon lui-même.

Le IX a répondu par un discours d'une force et d'une douceur admirables. Vous en savez déjà le peu que j'ai pu vous envoyer par dépêche; mais comme je craindrais d'être trahi par ma mémoire, j'attendrai le texte, qui paraîtra peut-être demain, pour vous en donner la traduction.

LE VIDO.—Eau de beauté, préparation de N. Duvoy — Aux dames.— Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour les maladies de la peau, telles que le masque, les rousseurs, les boutons, les pustules, les éruptions et les vers de la figure.

Toute personne envoyant \$1 par la poste recevra une bouteille par la voie suivante: N. Duvoy, propriétaire.—Vendu chez M. HOERNER Pharmacien de cette ville

QUE EN DISENT-ILS! QUELS FAITS POUR LE PEUPLE.—Il y a bien peu de préparations médicamenteuses qui aient été jugées impartiales par le peuple pendant un laps de temps quelconque. L'une de ces préparations est l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et soyez convaincu: Thomas Robinson Furnham Centre, P. Q. écrit: " J'ai été affligé du rhumatisme pendant les dix dernières années et ai fait usage d'un grand nombre de remèdes sans en éprouver aucun soulagement jusqu'à ce que j'ai découvert l'Huile Electrique du Dr. Thomas et depuis lors je n'ai eu aucune souffrance. Je le recommanderais à tous." — J. H. Farr, hôtelier West Shefford P. Q. écrit: " J'ai été tourmenté par la paralysie du bras pendant plusieurs années, et j'ai essayé différentes médecines avec peu ou point d'effet; j'ai fait usage de l'Huile Electrique du Dr. Thomas qui m'a procuré un soulagement immédiat, et je dirai que j'en ai fait usage depuis lors avec le même effet. Personne ne devra négliger de s'en procurer. Je m'en suis servi pour mes chevaux pour des coupures des blessures etc, et je pense qu'il est aussi bon pour le cheval que pour l'homme." — A. Maybee, marchand de Newark dit: " J'ai vu et de quelques centaines de bouteilles d'Huile Electrique que le public juge comme l'une des meilleures médecines dont il ait jamais fait usage; il a obtenu un mal de genoux qui me tourmentait depuis trois ou quatre ans et je n'ai jamais rien trouvé de si prompt pour guérir ces sortes de maux. C'est un grand bienfait public." — A. Hamilton, Warwick dit: " Depuis des semaines, j'étais tourmenté par une enflure à la cheville, qui me faisait beaucoup souffrir. M. Maybee, de cet endroit, me conseilla de faire usage de l'Huile Electrique et je n'en avais pas encore employé une bouteille que déjà j'étais guéri. C'est une médecine très-remarquable.

En vente chez tous les vendeurs de médecines prix 25 cts.

N. S. THOMAS, PHARM. N. Y. ET MONTREAL ET LYMAN, THEODORE, Ont. Sont Agents pour la Puisseance

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

A VENDRE. Une magnifique Propriété située sur la Rue des Champs, avec écurie en bois et appendices, appartenant à M. CALIXTE LEYASSEUR. Conditions faciles. S'adresser à M. Drouillard Procureur du Propriétaire ou à ce bureau.

NOTICE. A special meeting of the stockholders of the Hunterslow Lumber Company will be held at their office in Montreal on Saturday the 15th day of January next at ten o'clock A. M.

Acte de faillite de 1875.

Dans l'Affaire de Rocheteau & Duplessis de Trois-Rivières, Faillite.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières ainsi que les Ordo et les Almanachs pour l'année 1876 sont maintenant en vente à la librairie de M. Olivier Trudel, de cette ville. Tout ce qui concerne le Calendrier, Ordo, Almanachs agricoles, ou 4 dox. Almanachs du Peuple s'achète à 10 cts. Pour autres de 3 dox les prix est de \$0.35

COMPAGNIE D'EXPRESS CANADIEN. M. O. Desjardins agent de cette compagnie ayant résigné les affaires serait maintenant traigués à l'office de M. Jas. McDougall, Rue des Forges.

AVIS. Cette Compagnie d'Express offre les plus grandes facilités pour les transports de gens, valises, marchandises sur tous les ports du Canada et des Provinces maritimes des Etats-Unis d'Europe et de toutes les parties du monde. On expédie et on reçoit de partout.

AVIS. Toutes personnes ayant contre la succession de feu J. H. Harrison des réclamations érites durant sa carrière commerciale à Trois-Rivières sont priées de présenter au sousigné. Et toutes les personnes créditées à la dite succession sont également priées de payer à

AVIS. Le soussigné informe les Marchands de la ville et de la Campagne qu'il vient de recevoir l'Ordre de vendre à commission une cargaison de fleur appartenant à une maison de gros de Québec et consistant en 1,000 sacs de fleur, aboultant 1000 quarts de farine de boulanger et Spring extra qui vendra à 12 1/2 bas prix. Trois-Rivières, 22 décembre 1875.

AVIS. Un Stage partira de la Rivière du Loup à l'Hotel Duquet à 3 heures P. M. Le prix de chaque passager sera de 3 piastres de la Rivière du Loup à Montréal.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES. Arrivée et départ des mailles pour l'Est.

Arrivée. 1. Maille pour Montréal, Québec, par les chemins, quotidienne, 10 30 A. M.

2. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

3. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

4. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

5. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

6. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

7. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

8. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

9. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

10. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

11. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

12. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

13. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

14. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

15. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

16. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

17. Maille pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne, 10 30 A. M.

A L'ENSEIGNE DE LA COTTE D'ARME DU PAPE. No. 270. RUE. MONTREAL.

NOTRE DAME. MONTREAL.

M. M. COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS.

D'ORNEMENT ET BRONZES D'EGLISE. EN GROS ET EN DETAIL.

PHI. MARTEL, 181 RUE NOTRE-DAME.

Desire attirer l'attention des Dames et Veuves sur le choix excellent des Manchons nouvellement arrivés et consistant en:

Châles doubles reversibles, Nuages, Colletteries, Oreillons de fantaisie, Bons, IMITATION POUR MANTEAUX.

Seal, Loure piquée, Monton de Pers, Astracan. Vous attirez l'attention principalement sur le choix des imitations en seal dont le prix varie de \$5.00 à \$50.00.

ETOFFES A ROBES. Miroirs de toutes couleurs. Tulle et tulle de couleur. Draps de Dame et Beaver pour Manteaux.

Ligne exceptionnelle bon marché de Lustras noirs commencent à 15 cts. la verge. Cosec, Calopans en velours et soies, Fannelles de fantaisie.

Etouffes des plus fines pour pantalon, habit et pacladius, Chemises blanches, batons nouveaux, Collets, pelouses en tous genres, Gants kid, buck-kid, mitaines de kid, Gants kid doubles, brevétés, Pacladius en caoutchouc, Ustier.

Agence des chemises nationales de Robet, etc. de Mlle DEMOISELLE, New York, surpassant par la précision de la coupe, l'économie de la laine et le prix minime tout ce qu'existe en ce genre.

On reçoit les abonnements pour le MONTHLY REVIEW de la ville, volume splendide rempli d'illustrations, imprimé sur papier très-fin au No. 181, rue Notre-Dame.

Une magnifique chromo volant à lui seul le prix de l'abonnement est donné chaque année, comme prime à tout abonné. Abonnement \$3.00 par an.

PHI. MARTEL, 181, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, le 15 Novembre 1875.

Parlement Fédéral. BILLES PRIVÉES.

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Montréal, se proposent de s'abonner au PARLEMENT FÉDÉRAL pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉES portant ce caractère de privilège exclusif ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qu'il résulte de la chartre de privilège, sont priées de se adresser aux deux Chambres.

Toutes pétitions pour Billes Privées doivent être présentées dans les trois premiers jours de la session. Les honoraires payables pour Billes Privées sont de Deux cents Piastres.

ROBERT LESMOINE, Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

A VENDRE. Une magnifique terre 9 arpents de large sur vingt de profondeur avec maison, grange et dépendances, située dans le rang St. Michel de la Paroisse de N. D. du Mont-Carmel. Deux arpents de terre, un arpent de terre à usage de jardin et des arbres fruitiers, se trouvent sur la même propriété et sont également en vente.

S'adresser au propriétaire. FRANÇOIS BELIVEAU, Mont-Carmel 22 Nov. 1875.

AVIS. Le soussigné informe le public que M. W. Chagnon n'est plus son agent; qu'en conséquence il ne sera responsable de aucune dette contractée par ce monsieur.

Est par le présent donné que Charles Blaise Marier, en son vivant notaire de la paroisse de Gauthier, étant décédé le vingt deux juillet dernier, sans faire aucun testament, Joseph Juchier, et en FER BATTU, N'ÉCHAPEANT AUCUN GAZ, très économiques, pour ÉGLISE ou MAISONS PRIVÉES.

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Montréal, se proposent de s'abonner au PARLEMENT FÉDÉRAL pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉES portant ce caractère de privilège exclusif ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qu'il résulte de la chartre de privilège, sont priées de se adresser aux deux Chambres.

Toutes pétitions pour Billes Privées doivent être présentées dans les trois premiers jours de la session. Les honoraires payables pour Billes Privées sont de Deux cents Piastres.

ROBERT LESMOINE, Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

A L'ENSEIGNE DE LA COTTE D'ARME DU PAPE. No. 270. RUE. MONTREAL.

NOTRE DAME. MONTREAL.

M. M. COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS.

D'ORNEMENT ET BRONZES D'EGLISE. EN GROS ET EN DETAIL.

PHI. MARTEL, 181 RUE NOTRE-DAME.

Desire attirer l'attention des Dames et Veuves sur le choix excellent des Manchons nouvellement arrivés et consistant en:

Châles doubles reversibles, Nuages, Colletteries, Oreillons de fantaisie, Bons, IMITATION POUR MANTEAUX.

Seal, Loure piquée, Monton de Pers, Astracan. Vous attirez l'attention principalement sur le choix des imitations en seal dont le prix varie de \$5.00 à \$50.00.

ETOFFES A ROBES. Miroirs de toutes couleurs. Tulle et tulle de couleur. Draps de Dame et Beaver pour Manteaux.

Ligne exceptionnelle bon marché de Lustras noirs commencent à 15 cts. la verge. Cosec, Calopans en velours et soies, Fannelles de fantaisie.

Etouffes des plus fines pour pantalon, habit et pacladius, Chemises blanches, batons nouveaux, Collets, pelouses en tous genres, Gants kid, buck-kid, mitaines de kid, Gants kid doubles, brevétés, Pacladius en caoutchouc, Ustier.

Agence des chemises nationales de Robet, etc. de Mlle DEMOISELLE, New York, surpassant par la précision de la coupe, l'économie de la laine et le prix minime tout ce qu'existe en ce genre.

On reçoit les abonnements pour le MONTHLY REVIEW de la ville, volume splendide rempli d'illustrations, imprimé sur papier très-fin au No. 181, rue Notre-Dame.

Une magnifique chromo volant à lui seul le prix de l'abonnement est donné chaque année, comme prime à tout abonné. Abonnement \$3.00 par an.

PHI. MARTEL, 181, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, le 15 Novembre 1875.

Parlement Fédéral. BILLES PRIVÉES.

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Montréal, se proposent de s'abonner au PARLEMENT FÉDÉRAL pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉES portant ce caractère de privilège exclusif ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qu'il résulte de la chartre de privilège, sont priées de se adresser aux deux Chambres.

Toutes pétitions pour Billes Privées doivent être présentées dans les trois premiers jours de la session. Les honoraires payables pour Billes Privées sont de Deux cents Piastres.

ROBERT LESMOINE, Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

A VENDRE. Une magnifique terre 9 arpents de large sur vingt de profondeur avec maison, grange et dépendances, située dans le rang St. Michel de la Paroisse de N. D. du Mont-Carmel. Deux arpents de terre, un arpent de terre à usage de jardin et des arbres fruitiers, se trouvent sur la même propriété et sont également en vente.

S'adresser au propriétaire. FRANÇOIS BELIVEAU, Mont-Carmel 22 Nov. 1875.

AVIS. Le soussigné informe le public que M. W. Chagnon n'est plus son agent; qu'en conséquence il ne sera responsable de aucune dette contractée par ce monsieur.

Est par le présent donné que Charles Blaise Marier, en son vivant notaire de la paroisse de Gauthier, étant décédé le vingt deux juillet dernier, sans faire aucun testament, Joseph Juchier, et en FER BATTU, N'ÉCHAPEANT AUCUN GAZ, très économiques, pour ÉGLISE ou MAISONS PRIVÉES.

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Montréal, se proposent de s'abonner au PARLEMENT FÉDÉRAL pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉES portant ce caractère de privilège exclusif ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qu'il résulte de la chartre de privilège, sont priées de se adresser aux deux Chambres.

Toutes pétitions pour Billes Privées doivent être présentées dans les trois premiers jours de la session. Les honoraires payables pour Billes Privées sont de Deux cents Piastres.

ROBERT LESMOINE, Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

AVIS. Une assemblée spéciale des actionnaires de la "Hunterslow Lumber Company" sera tenue à leur bureau Hunterslow Samedi huitième jour de Janvier 1875 à dix heures A. M.

